

Conditions générales de vente

La Vente est faite au comptant et les acquéreurs paieront en sus des enchères, par lot et sans dégressivité les frais suivants :

30% TTC pour toutes les Ventes Volontaires ou 14,28% TTC s'il s'agit d'une Vente Judiciaire (spécifié pour chaque lot) .

Le taux de TVA applicable est de 20% sauf pour les livres 5,5%, la TVA sur les frais pourra être remboursable après la communication de tout justificatif et ceci dans le délai d'un mois maximum.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente exclusivement par virement ou par CB en fonction des montants et du pays d'origine de la carte. Les paiements en espèces sont limités selon la réglementation en vigueur.

Les chèques ne sont pas acceptés.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'acheteur sous réserve que le Commissaire-priseur accepte la dernière enchère en déclarant le lot adjugé.

L'acheteur ne deviendra propriétaire du bien adjugé qu'à compter du règlement effectif. La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité de la Maison de Ventes, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'acheteur dès le prononcé de l'adjudication.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur et notée au procès-verbal, l'objet sera mis en vente, tous les amateurs présents et en live ou téléphone pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Le retrait des objets pourra être différé jusqu'à l'encaissement et paiement certifié. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez le Commissaire-priseur à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur. (se reporter aux conditions particulières d'achat via le live)

Les estimations faites avant la vente sont fournies à titre purement indicatif.

L'exportation ou l'importation de biens culturels peuvent être soumis à autorisations, qui seront de la responsabilité exclusive de l'acheteur. La Maison de Ventes pourra assister ce dernier dans la réalisation des démarches.

Le défaut d'autorisation ou son retard ne pourra justifier d'une demande en annulation de vente.

De même les restrictions sur l'exportation de certaines espèces seront de l'entière responsabilité du futur adjudicataire.

Des conditions particulières de ventes sont applicables aux ventes de spécialités et sont consultables sur demande .

ETAT DES LOTS

Tous les lots sont vendus sous la garantie du Commissaire-priseur et s'il y a lieu, de l'expert qui l'assiste, suivant les désignations portées au catalogue et compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot, portées au procès-verbal de la vente.

S'agissant d'objets anciens et/ou d'occasion seuls les accidents les plus importants sont mentionnés dans les descriptifs.

Les indications données par la Maison de Ventes sur l'existence d'une restauration ou d'un accident affectant le lot sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel mais restent soumises à son appréciation personnelle.

Le rentoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne sont pas signalés.

Les dimensions sont données à titre indicatif.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'excluent aucunement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparation. Inversement la mention d'un défaut n'implique pas l'absence d'un autre défaut. En tout état de cause, les objets sont donc vendus « en l'état » avec leurs imperfections et défauts et aucune annulation de la vente ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents ainsi qu'au motif d'un état non conforme au descriptif.

Les acquéreurs potentiels sont donc invités à examiner les lots pouvant les intéresser avant la vente et notamment pendant les expositions publiques et à vérifier si chaque bien correspond à la description.

Pour les acheteurs à distance et notamment en live, la Maison de Ventes se tient à la disposition des futurs enchérisseurs pour leur fournir des rapports sur l'état des lots et des photographies complémentaires.

La demande de rapports de condition est obligatoire pour les acheteurs qui ne visiteraient pas l'exposition publique avec examen de visu les objets. Sans demande formelle de rapports de conditions, aucune réclamation pour annulation ou indemnisation ne sera possible auprès de la Maison de Ventes et surtout si le lot est décrit comme vendu en l'état.

ORDRES D'ACHATS

Les Commissaires-Priseurs et les Experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achats qui leur seront confiés, en particulier par les amateurs ne pouvant assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être envoyés 24h à l'avance pour être validés, à condition d'être assortis de toutes les garanties financières et communication des pièces d'identité.

La demande de ligne téléphonique ne sera possible qu'à partir d'un certain montant décidé par la Maison de Ventes et en fonction du type de vente.

ENCHERES EN DIRECT ET ENCHERES AUTOMATIQUES via les services LIVE et CHORNO du site www.interencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Azur Enchères Cannes tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Azur Enchères Cannes se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique. Azur Enchères Cannes n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paieement

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez Azur Enchères Cannes si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Azur Enchères Cannes ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction. La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de Azur Enchères Cannes. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

EXPEDITION DES LOTS

1. Dès le prononcé de l'adjudication, l'acheteur est pleinement propriétaire de son lot.
2. ***La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire. La Maison de Ventes peut orienter ce dernier vers des prestataires, transporteurs et transitaires. La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire.***
3. Une tolérance de garde de 15 jours après la vente sera observée. Au-delà des frais de gardiennage débiteront à hauteur de 5 euros HT par jour et par objet.

Azur Enchères Cannes est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM),

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Azur Enchères Cannes ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Azur Enchères Cannes.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Azur Enchères Cannes est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Azur Enchères Cannes pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Azur Enchères Cannes ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Azur Enchères Cannes, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Azur Enchères Cannes: par écrit auprès de Azur Enchères Cannes, 31 Bd d'Alsace, 06400 Cannes,

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Azur Enchères Cannes de tout changement concernant ses coordonnées de contact.